

1. *Débitrice:* **Airclimatec SA**, Avenue de Chailly 6,
1012 **Lausanne**
2. *Remarques:* L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 24 juillet 2003,
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le
même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80
OAOF).

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(01064932)